
AVIS AUX NAVIGATEURS

Origine : Pôle Eau potable & Hydraulique 02 99 90 88 44

Emplacement : Barrage d'Arzal et bassin de la Vilaine aval

Fait à signaler : **Précisions sur les conditions d'ouverture de l'écluse**

Des informations contradictoires ayant été diffusées concernant la reprise de la navigation, nous souhaitons clarifier la situation.

À ce jour l'interdiction des activités nautiques et de plaisance n'est pas encore levée. Seuls les Préfets de Département sont habilités, pour des motifs sanitaires, à autoriser leur reprise sur la façade Atlantique.

Les dispositions du Décret du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire doivent s'appliquer.

Le Préfet du Morbihan interroge en ce moment les Maires sur la reprise éventuelle des activités nautiques et de plaisance et les conditions de sa mise en œuvre. **Dans l'attente de publication d'un arrêté :**

- **Les bateaux qui naviguent par nécessité professionnelle ou pour raison impérative pourront franchir l'écluse d'Arzal et le pont de Cran ;**
- **À Arzal, les écluses montantes de sécurité continuent d'être assurées.**

Nous sommes conscients des désagréments causés par cette situation transitoire, et travaillons à ce que la reprise des activités puisse se faire le plus rapidement possible et en toute sécurité. Comptant sur votre compréhension,

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services,



Jean-Luc JEGOU.